

Installations : Inspection intérieure

1. L'utilisateur :
 - Tous les apiculteurs qui entretiennent des installations de transformation du miel.
2. La fréquence d'utilisation :
 - Au moins une fois par année.
3. Les raisons d'enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 - La gestion commerciale
 - Le présent dossier fait partie des exigences d'enregistrement de l'ACIA.
 - Des bâtiments bien entretenus auront une plus grande valeur de revente.
 - Aide à s'assurer qu'on maintient un horaire d'entretien.
 - Aide à s'assurer qu'on maintient un horaire d'entretien.
 - La biosécurité apicole
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à améliorer la biosécurité apicole.
 - La salubrité des aliments
 - Aide à s'assurer qu'on a suivi le bon protocole.
 - Fournit un outil de dépistage des contaminants potentiels dans le miel.
 - Fait partie de la gestion globale qui vise à réduire les contaminants potentiels dans le miel.
4. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 - La Norme de biosécurité apicole : pages 79-94
 - Le CBISQT : pages 63-67
 - Le présent modèle est une adaptation du formulaire 2.6 (pages 138) de la Norme de biosécurité apicole et des formulaires 3.0.1 (page 147) et 9.0.1 (page 167) du CBISQT.
5. Commentaires généraux :
 - Le présent modèle peut être utilisé avec la carte des installations afin d'accentuer les zones préoccupantes et aider la communication entre l'apiculteur et le personnel à propos des préoccupations dans les installations.
 - Lors de la construction d'une nouvelle miellerie, les apiculteurs devraient examiner les règlements de l'ACIA (par ex. : en ce concerne l'eau grise).
 - Les petits exploitants qui gèrent des installations d'extraction temporaires devraient examiner les normes sanitaires afin de s'assurer qu'ils produisent du miel qui respecte les normes de salubrité des aliments.